



Liège, le 31/03/2020

Madame l'Échevine,

La période de confinement a débuté depuis deux semaines déjà. Une chose est certaine : nous ne sommes pas égales et égaux face à celui-ci. Des familles, des couples, se retrouvent enfermés alors que des tensions ou des faits de violences conjugales existaient déjà au sein de leur foyer, ou font leur apparition. L'enfermement exacerbe ce genre de comportements. Des femmes et des enfants qui connaissent déjà la violence (ou qui la découvrent) se retrouvent désormais enfermés sans interruption avec la personne qui en est responsable. Le rayon des possibles pour s'évader de cet enfer s'est considérablement réduit : diminution drastique des relations sociales, chômage économique ou télétravail imposé, activités de détente beaucoup moins nombreuses, etc. Les chiffres annoncés en la matière font froid dans le dos : dans la préfecture de Paris par exemple, le nombre de faits dénoncés a augmenté de 36%. Nous nous trouvons dans une période où il convient de redoubler de vigilance, notamment dans le chef des autorités communales. Conscientes de votre intérêt pour ces questions, nous aimerions donc vous adresser une série de demandes et de questions.

La police a un rôle central à jouer dans la lutte contre ces violences. Pour une femme qui en est victime, il peut déjà être très difficile de se rendre dans un commissariat pour porter plainte en temps normal. L'écueil est encore bien plus grand en cette période de confinement. Voici nos questions et demandes en la matière :

- Disposez-vous déjà des chiffres des plaintes pour violences conjugales depuis le début du confinement? Quelles évolutions observez-vous?
- L'accueil et le suivi des plaintes pour violences conjugales sont-ils considérés comme des missions prioritaires dans les commissariats?
Une information spécifique a-t-elle été communiquée aux commissariats afin de les informer de ce phénomène en augmentation?
- Lors du dernier conseil communal, le dépôt de plainte en ligne a été voté et mis en place. Les violences conjugales ne faisaient pas partie des faits pouvant être rapportés en ligne. Pourriez-vous envisager de permettre aux victimes de violences conjugales de déposer plainte en ligne pendant la période de confinement ?
- A Bruxelles, la police du secteur Nord a pris contact avec les personnes ayant déposé plainte pour violences familiales durant les trois derniers mois afin de s'enquérir de l'état de la situation dans leur foyer. Une telle mesure de prévention pourrait-elle être mise sur pied par la police de Liège ?
- Enfin, Vert Ardent avait demandé des informations, via une question écrite déposée en décembre, sur le système de bracelet télé-alarme présenté par le Bourgmestre. Nous n'avons obtenu aucune réponse quant au délai de sa mise en œuvre. Où en est ce projet ? Un coup d'accélérateur pourrait-il être mis vu la situation ? Ce projet, évoqué depuis 2008 par le Bourgmestre, il semble aujourd'hui d'autant plus urgent face à la situation que nous vivons.

L'information, la communication et la prévention sont également essentielles à la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales.. La task force « Violence conjugale et intrafamiliale » qui regroupe les Ministres concernés de Wallonie, de la FWB et de Bruxelles a mis sur pied en partenariat avec les acteurs de terrain, une campagne d'information rappelant la ligne d'écoute 0800 30 030, les différents numéros d'urgence, le chat disponible sur en ligne sur le site



ecouteviolencesconjugales.be. Pour qu'une campagne soit efficace, il faut toucher un maximum de citoyens en la diffusant sur le plus grand nombre de canaux possibles. Il est aussi important de rappeler le rôle d'alliés que peuvent avoir des voisins, des témoins et qu'ils peuvent agir en prévenant les numéros prévus s'ils soupçonnent des cas de violences conjugales. La Ville de Liège a assurément un rôle à jouer dans cette stratégie.

Madame l'Échevine,

- Pourriez-vous envisager de diffuser sur le site et l'application de la Ville, "Liège en Poche" cette campagne ainsi que toutes les informations spécifiques à Liège :modalités de dépôt de plainte, numéros d'écoute et numéros d'urgence, refuges et lieux d'accueil, Centre de Prévention des Violences Sexuelles, service d'aide aux victimes, etc.)
- Par ailleurs, un système se met en place en France et en Espagne pour faciliter le signalement de tels faits. Les personnes victimes de violences conjugales peuvent s'adresser aux pharmaciens pour lancer une alerte, qui est ensuite traitée par les services de police. Serait-il envisageable de mettre en place un tel système ou au moins d'en solliciter la mise en place ?

Enfin, **la question du logement** nous inquiète plus particulièrement. Et pour cause : en temps normal déjà, les refuges à destination des femmes victimes de violences conjugales sont débordés et saturés. En cette période, les demandes sont en augmentation tandis que ces lieux ont déjà annoncé ne pas pouvoir accueillir de nouvelles victimes. pour éviter les risques de contagion. Nous nous réjouissons de l'annonce du Bourgmestre de procéder à des réquisitions de chambres pour héberger des femmes victimes de violences conjugales. Pourriez-vous nous préciser à combien de nouvelles places d'accueil cela correspond et comment leur gestion s'effectue? Des moyens humains vont-ils être détachés pour leur gestion? La Ville pourrait-elle également envisager de mettre à disposition des refuges des biens immobiliers qui lui appartiennent ?

En espérant que vous pourrez apporter une réponse satisfaisante à nos questions et donner une issue favorable à nos demandes, nous vous prions d'agréer, Madame l'Échevine, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Sarah Schlitz, députée fédérale Ecolo et ancienne conseillère communale Vert Ardent à la Ville de Liège ;

Laura Goffart, conseillère communale Vert Ardent à la Ville de Liège